



LANGIAL

Livre blanc

LANGIAL Academy

La plateforme d'enseignement des langues africaines
destinée aux établissements

 cours

 devoirs

 exercices

 révision

 lexique

 annonces

BRICE KENGNI ZANGUIM

www.langial.com

Table des matières

Résumé	2
1 Contexte et enjeu	2
1.1 La transmission des langues africaines	2
1.2 L'effet de la distance	2
2 Les besoins des établissements	3
3 La solution proposée	3
3.1 L'espace d'établissement	3
3.2 Le parcours d'une leçon	3
3.3 Le fonctionnement hors connexion	4
3.4 Le responsable de l'apprenant	4
4 Sécurité et propriété des données	5
4.1 Le cloisonnement des établissements	5
4.2 Propriété et réversibilité des contenus	5
5 Tarification	5
5.1 Principe de facturation	5
5.2 Le coût par apprenant	6
5.3 Ce que le tarif comprend	6
6 Périmètre de la solution	6
7 Évolution de la plateforme	7
8 À propos de LANGIAL	7
Par où commencer	8

Résumé

Les établissements qui enseignent une langue africaine travaillent aujourd'hui avec des outils qui n'ont pas été conçus pour cela : une messagerie pour transmettre les leçons, un téléphone pour enregistrer la voix, un tableur pour suivre les apprenants. Ces outils fonctionnent le premier mois. Au bout de trois, plus personne ne retrouve quel enregistrement correspondait à quelle leçon, ni quel devoir a été rendu par qui.

LANGIAL Academy est une plateforme d'enseignement destinée aux établissements de langues. Chaque institut y dispose d'un espace clos, à son adresse, où il compose ses cours, inscrit ses enseignants et ses apprenants, fait passer ses évaluations et délivre ses attestations. La voix y circule dans les deux sens : l'enseignant enregistre sa leçon, l'apprenant rend son devoir à la voix, l'enseignant lui répond en parlant.

Quatre points résument la proposition.

1. **L'ouverture est immédiate et sans engagement.** 10 apprenants sont offerts, sans durée limite. Aucun contrat n'est signé pour essayer.
2. **La facturation suit l'effectif réel**, à l'apprenant près. Un établissement ne paie jamais des places vides, et le coût par apprenant décroît à mesure qu'il grandit.
3. **Les données de chaque établissement sont cloisonnées**, et ses contenus lui appartiennent. Il les exporte quand il le décide, sans préavis ni autorisation.
4. **La plateforme fonctionne hors connexion.** Les leçons se consultent sans réseau ; le travail de l'apprenant repart dès que la connexion revient.

556 Fcfa par apprenant et par an

à 1 000 apprenants, tout compris. C'est le montant qu'une direction compare à ses frais d'inscription, et c'est le seul qui permette de décider.

1 Contexte et enjeu

1.1 La transmission des langues africaines

Une langue ne disparaît pas le jour où son dernier locuteur se tait. Elle disparaît beaucoup plus tôt, le jour où elle cesse d'être *enseignée* : quand les enfants la comprennent encore sans plus la parler, quand les parents y répondent en français, quand plus personne ne corrige une prononciation.

Ce moment ne produit ni alerte ni statistique. Il se constate une génération plus tard, et il est alors très coûteux de revenir en arrière. Les établissements qui enseignent ces langues sont, en pratique, le dernier dispositif organisé de transmission.

1.2 L'effet de la distance

Une part importante des apprenants ne réside pas dans le même pays que l'établissement. Un institut de Bafoussam peut compter la moitié de ses effectifs entre Paris,

Bruxelles et Montréal. Enseignant et apprenants ne seront jamais dans la même pièce.

Or un enseignant de langue travaille par la voix : il fait répéter, il entend une erreur de ton, il corrige. Sans la voix, il reste un cours de vocabulaire écrit, et la langue s'apprend comme un catalogue.

Un institut de cinquante apprenants adultes enseigne le ngiemboon. L'enseignante enregistre ses leçons sur son téléphone et les transmet par messagerie. Trois mois plus tard, plus personne, pas même elle, ne retrouve quel enregistrement correspondait à quelle leçon.

2 Les besoins des établissements

L'obstacle n'est pas l'absence d'outils. Ces établissements disposent d'un téléphone qui enregistre, d'une messagerie qui transmet, d'un tableur qui compte. Ce qui leur manque est ce qui *tient ces éléments ensemble* :

- une leçon reste une leçon, avec son texte, ses images et sa voix, et non trois fichiers dans trois dossiers;
- un devoir rendu revient à celui qui l'a donné, avec le nom de l'apprenant et la date;
- une note est attribuée à l'apprenant qui l'a obtenue, et à personne d'autre;
- et six mois plus tard, l'ensemble existe encore.

À retenir

Le besoin n'est pas d'enseigner en ligne. Il est de ne pas perdre ce qui a été enseigné.

3 La solution proposée

3.1 L'espace d'établissement

L'ouverture d'un espace se fait en ligne, sans intervention de notre part et sans signature. L'établissement reçoit une adresse à son nom, une page publique qu'il peut diffuser, et de quoi inscrire ses premiers apprenants dans l'heure.

10 apprenants offerts

sans durée limite et sans engagement. Au-delà, le montant suit l'effectif réel.

3.2 Le parcours d'une leçon

1. L'enseignant compose sa leçon : texte, images, documents, et sa propre voix enregistrée depuis la page.

2. L'apprenant la reçoit sur son téléphone. Il l'écoute, la relit, s'entraîne aux exercices, conserve ses notes personnelles.
3. Le devoir se rend *à la voix* : l'apprenant s'enregistre, l'enseignant l'écoute et lui répond en parlant.
4. La note est attribuée, l'attestation est délivrée en fin de cours, et un tiers peut la vérifier sans disposer d'un compte.

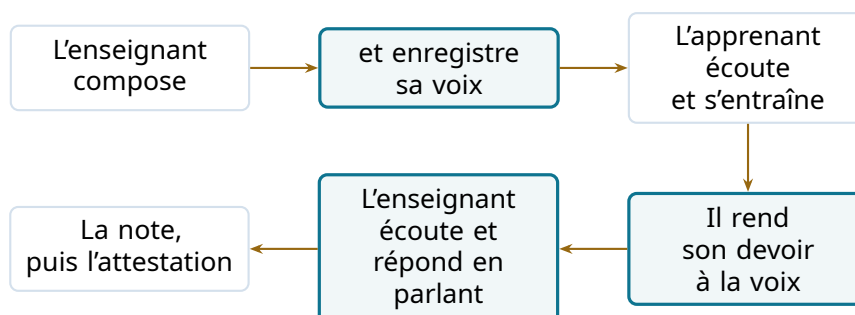


FIGURE 1 – Le parcours d'une leçon. Les deux étapes encadrées de cyan sont celles où passe la voix : ce sont elles qu'un outil improvisé perd en premier.

Ce qui rend ce parcours fiable

Chaque élément porte son propriétaire, sa date et son auteur. Une copie appartient à l'apprenant qui l'a rendue ; une note est attribuée à celui qui l'a obtenue. C'est exactement ce qu'un enregistrement déposé dans une messagerie ne porte pas.

3.3 Le fonctionnement hors connexion

Une connexion interrompue est la règle et non l'exception. Les leçons sont conservées sur l'appareil : un apprenant qui a ouvert son cours chez lui le consulte ensuite sans réseau, écoute les enregistrements et prend ses notes. Ce qu'il produit repart dès que la connexion revient.

3.4 Le responsable de l'apprenant

Un établissement enseigne, il ne contraint pas. L'enseignant compose, corrige et relance ; il n'a aucun moyen d'obliger un apprenant à ouvrir une leçon, à rendre un devoir ou à se présenter à une évaluation. Celui qui le peut est le parent ou le tuteur, et il ne dispose d'aucune information pour le faire.

La plateforme lui en donne. Chaque responsable reçoit un accès au suivi de son apprenant : les leçons ouvertes, les devoirs rendus, en retard ou manqués, les notes, et les évaluations composées ou non. Il ne voit ni les copies, ni les enregistrements, ni les autres apprenants, et il ne peut rien rendre à la place de personne.

À retenir

Une note constate, elle n'évite rien. Ce qui change une année scolaire, c'est de savoir qu'un devoir ferme dans deux jours et que rien n'est encore rendu. Les responsables sont donc prévenus **avant** l'échéance, sur trois faits seulement, et reçoivent un re-

levé par semaine. Quand tout va bien, ils ne reçoivent rien.

L'établissement conserve la trace de ce qui a été signalé, à qui, et quand. En fin d'année, devant un redoublement, cette trace est la seule réponse possible à « personne ne m'a prévenu ».

Ce que nous ne promettons pas

Le responsable n'écrit à personne sur la plateforme, et cela ne changera pas sans décision explicite. Ouvrir un canal vers l'enseignant reviendrait à ouvrir un canal de réclamations ; le premier à s'en aller ne serait pas l'apprenant.

4 Sécurité et propriété des données

4.1 Le cloisonnement des établissements

Un établissement n'a accès à aucune donnée d'un autre : ni ses cours, ni ses apprenants, ni ses notes, ni son existence. Il ne s'agit pas d'un réglage activable, mais du principe de construction de la plateforme ; aucun écran, pour aucun rôle, n'affiche deux établissements ensemble.

4.2 Propriété et réversibilité des contenus

Les contenus déposés par un établissement lui appartiennent. Il les exporte à tout moment, dans un format exploitable ailleurs, sans autorisation ni délai de préavis. Cela vaut le premier jour comme le dernier.

À retenir

Une plateforme qui retient les contenus de ses clients ne les fidélise pas : elle les alerte. Nous préférons qu'un établissement reste par choix.

5 Tarification

5.1 Principe de facturation

Un établissement paie pour les apprenants qu'il a, non pour ceux qu'il pourrait avoir. Le montant se calcule à l'apprenant près : une école qui passe de quarante à trente inscrits voit sa facture baisser le mois suivant, sans démarche.

Apprenants	Par mois	Par apprenant et par mois	Par apprenant et par an
10	gratuit	—	—
30	2 370 Fcfa	79 Fcfa	948 Fcfa
60	4 740 Fcfa	79 Fcfa	948 Fcfa
150	11 850 Fcfa	79 Fcfa	948 Fcfa
300	18 300 Fcfa	61 Fcfa	732 Fcfa
650	33 350 Fcfa	51,3 Fcfa	616 Fcfa
1 000	46 300 Fcfa	46,3 Fcfa	556 Fcfa

5.2 Le coût par apprenant

Un montant mensuel de 46 300 Fcfa ne se compare à rien de connu. Rapporté à un apprenant, il représente 556 Fcfa **sur l'année entière** : un ordre de grandeur qu'une direction sait situer par rapport à ses frais d'inscription.

Ce montant **décroît** à mesure que l'établissement grandit : chaque tranche franchie coûte moins que la précédente. Il n'existe donc, du côté du tarif, aucune raison de freiner les inscriptions. Le maximum est borné à 948 Fcfa par apprenant et par an, quel que soit l'effectif : c'est un plafond, non une moyenne, et il ne dépend d'aucune négociation.

5.3 Ce que le tarif comprend

L'ensemble des fonctions : cours, enregistrements, documents, devoirs, évaluations, attestations, consultation hors connexion, export intégral des contenus et sauvegarde quotidienne. Il n'existe ni option, ni module supplémentaire, ni frais d'installation.

Ce que nous ne promettons pas

Nous ne pratiquons ni remise de lancement, ni tarif négocié, ni gratuité prolongée au cas par cas. Un prix qui se négocie est un prix dont la valeur n'est connue de personne.

6 Périmètre de la solution

Un document de référence qui n'énonce que des capacités se lit comme une publicité. Les limites suivantes sont posées explicitement.

Ce que LANGIAL Academy ne fait pas

- **Aucune certification de diplôme.** Une attestation indique qu'un cours a été suivi dans un établissement donné ; sa valeur est celle de cet établissement.
- **Aucune correction automatique de la prononciation.** Un enseignant écoute et répond ; aucun traitement automatique ne remplace cette écoute.
- **Aucune production de contenu.** La plateforme transporte et organise ; elle ne traduit pas et ne rédige pas à la place des enseignants.
- **Aucune exploitation des contenus déposés.** Ce qu'un établissement dépose sert à cet établissement, et n'en sort que sur décision explicite de sa direction.

7 Évolution de la plateforme

Nous ne publions pas de calendrier de fonctionnalités. Une date annoncée devient un engagement, et un engagement manqué coûte davantage que la fonction n'aurait rapporté.

L'ordre de construction est en revanche constant : d'abord ce qui empêche de donner un cours complet, ensuite ce qui empêche de l'évaluer, enfin ce qui améliore le confort d'usage. Une demande qui ne débloque aucun établissement attend, quelle que soit sa qualité.

8 À propos de LANGIAL

LANGIAL comprend deux ensembles complémentaires.

LANGIAL Community

est ouvert à tous, sans institution et sans frais. On y dépose un mot, on le prononce, on corrige la prononciation d'un autre. C'est là que se constitue la matière première : des enregistrements de locuteurs, vérifiés par d'autres locuteurs.

LANGIAL Academy

est la plateforme d'enseignement décrite dans ce document. Un établissement y ouvre son espace, y compose ses cours et y suit ses apprenants. Il puise dans la matière produite par la communauté et y ajoute la sienne.

Les deux ensembles se nourrissent : la communauté fournit la matière que les établissements enseignent, et les établissements orientent vers la communauté les personnes qu'ils ne peuvent pas inscrire.

Ce que nous ne promettons pas

La communauté n'est pas un fichier de prospection. Ce qu'une personne y dépose lui appartient et reste public ; personne n'y est démarché pour avoir enregistré un mot.

Par où commencer

L'ouverture d'un espace ne demande ni appel, ni signature, ni installation. Elle prend quelques minutes, et les 10 premiers apprenants sont offerts sans durée limite.

1. Rendez-vous sur **www.langial.com** et ouvrez l'espace de votre établissement.
2. Créez le compte de direction, puis ceux de vos enseignants.
3. Composez un premier cours et inscrivez une classe. Vous verrez le parcours complet, de la leçon enregistrée jusqu'à la note, avant d'avoir à décider quoi que ce soit.

Si vous préférez en parler d'abord

Écrivez-nous depuis **www.langial.com**, par le lien « Nous écrire » du bas de page, en indiquant le nom de votre établissement, la langue que vous enseignez et le nombre d'apprenants que vous accueillez. La réponse contiendra le montant exact qui vous concerne, calculé sur cet effectif.

www.langial.com

LANGIAL Academy • Brice Kengni Zanguim

Livre blanc, édition de septembre 2026

Les montants cités sont ceux du barème en vigueur à cette date et se vérifient en ligne.